

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 10 JUILLET 2024, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

M <sup>me</sup> Doris Rehel, mairesse suppléante	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**24-07-148-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**24-07-149-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 JUIN 2024**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2024.

**24-07-150-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 20 JUIN AU 5 JUILLET 2024**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 20 juin au 5 juillet 2024, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 18861 à 18905 au montant de 402 335,89 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3754 à 3768 au montant de 33 637,28 \$, le tout pour un grand total de 435 973,17 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT** Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**24-07-151-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 JUILLET 2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 5 juillet 2024, au montant de 472 069,65 \$, et autorisent le paiement des factures.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT**

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**24-07-152-O**

**REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 POUR LES MUNICIPALITÉS DE PERCÉ (02005), SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (02010), GRANDE-RIVIÈRE (02015) ET CHANDLER (02028)**

**CONSIDÉRANT** la correspondance du 25 juin 2024 de Servitech, évaluateurs agréés, à l'effet de reporter la date du dépôt des rôles d'évaluation 2025-2026-2027 pour les municipalités de Percé, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Grande-Rivière et Chandler;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de report découle du début tardif des travaux d'équilibrage en raison du processus d'appel d'offres ainsi que des hausses d'évaluation anticipées nécessitant plusieurs étapes de contrôles et vérifications;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé informe la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, du report du dépôt des rôles d'évaluation 2025-2026-2027 pour les municipalités de Percé (02005), Sainte-Thérèse-de-Gaspé (02010), Grande-Rivière (02015) et Chandler (02028) au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2024, et ce, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**24-07-153-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Cathy Poirier à titre de mairesse de la Ville de Percé et préfète suppléante à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Rehel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC ou monsieur Henri Grenier, préfet suppléant, en remplacement de madame Cathy Poirier, à signer pour et au nom de la MRC du Rocher-Percé, à la Caisse Desjardins du Centre-sud gaspésien située au 70, René-Lévesque Est, à Chandler, les chèques et les effets bancaires pour les comptes suivants :

<b>NUMÉROS DE COMPTE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ</b>				
11653	80993	80885	80575	81950

- Que le tout soit effectif à compter du 11 juillet 2024;
- Que ladite résolution abroge la résolution numéro 21-11-555-O.

**24-07-154-O**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Cathy Poirier, mairesse de Percé;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC et monsieur Henri Grenier, maire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, à titre de délégué substitut;
- abroge la résolution numéro 21-11-259-O.

**24-07-155-O**

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Cathy Poirier, mairesse de Percé;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Rehel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC et monsieur Henri Grenier, maire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, à titre de délégué substitut;
- abroge la résolution numéro 21-11-260-O.

**24-07-156-O**

**NOMINATION AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Cathy Poirier, mairesse de Percé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, monsieur Henri Grenier, maire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons et madame Christine Roussy, directrice générale, à titre de représentants de la MRC du Rocher-Percé au Regroupement des MRC de la Gaspésie ;
- abroge la résolution numéro 21-11-261-O.

**24-07-157-O**

**POSTE D'AMÉNAGISTE ET DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

**CONSIDÉRANT** que madame Christine Roussy cumule les fonctions de directrice générale/ greffière-trésorière et aménagiste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte la demande de prolongation de congé sans solde pour une période de 12 mois supplémentaires au poste d'aménagiste.

**24-07-158-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juin 2024, le règlement numéro UGR-025 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro UGR-025 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro UGR-025 de la Ville de Grande-Rivière.

**24-07-159-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-Z-008 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chandler a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 juillet 2024, le règlement numéro 2017-Z-008 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 2017-Z-008 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2017-Z-008 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler.

**24-07-160-O**

**INTÉGRATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté le 22 mai 2024 de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales met à la disposition de la MRC un montant de 207 918 \$ afin de réviser le schéma d'aménagement et de développement pour intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une obligation légale pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis à ladite convention.

**24-07-161-O**

**SOUTIEN À LA VITALISATION / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2024-2025-06	9107-1779 Québec inc. (Palais des quilles)	Modernisation des équipements	25 000 \$	325 000 \$
FAE-SV-2024-2025-07	Les Services SJP Roy inc.	Entreprise de réparation équipement cuisine commerciale et industrielle	15 000 \$	145 000 \$
<b>TOTAL</b>			<b>40 000 \$</b>	<b>470 000 \$</b>

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**24-07-162-O**

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2024-26	Club de moto de Port-Daniel-Gascons	Rock'N'Ride Show 2024	10 000 \$	93 923 \$
FAO-2024-27	Les Percéides	Acquisition d'équipements Salle de cinéma	25 000 \$	168 485 \$
FAO-2024-28	Ville de Chandler	Chandler se donne un air de fête – Programmation 2024	7 825 \$	39 118 \$
FAO-2024-29	Ville de Chandler	Fête nationale 2024	4 000 \$	22 500 \$
FAO-2024-30	Centre Émilie Gamelin	Phase 1 : Études préféabilité	15 000 \$	25 000 \$
FAO-2024-31	Centre Émilie Gamelin	Phase 2: Maisonnette	50 000 \$	3 687 587 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>111 825 \$</b>	<b>4 036 613 \$</b>

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**24-07-163-O**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL / ACCEPTATION DE PROJETS**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
005-2024-RSG	Brenda Bond	Renouvellement de matériel	1 000 \$	1 609 \$
006-2024-RSG	Mélissa Mercier	Renouvellement de matériel	1 000 \$	1 361 \$
TOTAL			2 000 \$	2 970 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promotrices respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

**24-07-164-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2- SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL / DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023 MODIFIÉ**

**CONSIDÉRANT** que l'article 40 de l'entente du Fonds régions et ruralité Volet 2 stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre à la Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel d'activité 2023 relativement au Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au rapport transmis au Ministère en mai ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activité 2023 modifié.

**24-07-165-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES**

**CONSIDÉRANT** que le Fonds régions et ruralité (FRR) est une mesure appréciée de la part des intervenants et bénéficiaires de la région;

**CONSIDÉRANT** la souplesse du fonds qui permet notamment de reporter les sommes d'année en année;

**CONSIDÉRANT** que le FRR permet l'accompagnement et le développement de projets municipaux, économiques et communautaires, tant par l'embauche d'agents de développement que par l'offre des leviers financiers sous forme de subventions;

**CONSIDÉRANT** que le FRR répond aux besoins des organisations locales (municipalités, entreprises, OBNL) et a un impact considérable dans le milieu;

**CONSIDÉRANT** le FRR demeure l'un des principaux leviers financiers permettant l'octroi de prêt et le démarrage, l'expansion et le développement des entreprises du milieu;

**CONSIDÉRANT** que les redditions de compte de certains volets du FRR sont particulièrement laborieuses;

**CONSIDÉRANT** l'autonomie dont bénéficient les MRC dans la gestion du fonds, mais que certains projets ne sont pas admissibles même s'ils sont essentiels à l'occupation du territoire et au développement de la région;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de connaître les critères du programme à courte échéance dans un souci de prévisibilité pour les MRC dont le FRR représente une source de revenus importante pour soutenir plusieurs ressources de leurs organisations;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au gouvernement du Québec de confirmer le renouvellement d'ici septembre du fonds régions et ruralité dans sa forme actuelle en y apportant les améliorations suivantes :

- Alléger la reddition de compte pour le volet 2 ;
- Permettre un cumul d'aide pour les entreprises à 70% pour l'ensemble des volets;
- Permettre le financement de projets de logements, et ce, autant par le volet géré au régional et ceux par les MRC.

#### **24-07-166-Q**

### **STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES / ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029**

**CONSIDÉRANT** que la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

**CONSIDÉRANT** la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

**CONSIDÉRANT** les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve les priorités de la région et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

## 24-07-167-O

### **ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA GASPÉSIE – LES-ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2024-2026 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative Gaspésie – Les-Îles-de-la-Madeleine pour 2024-2026;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Confirme la participation financière de la MRC au montant de 8 000 \$ pour la durée de l'entente, et ce, conditionnellement à la contribution financière des autres partenaires, tel que prévu au montage financier;
- Autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative Gaspésie – Les-Îles-de-la-Madeleine pour 2024-2026.

## 24-07-168-O

### **PROGRAMME DÉPART / AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES**

**CONSIDÉRANT** que le Programme développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART) devait remplacer le programme *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) dont la région bénéficiait jadis;

**CONSIDÉRANT** que le FAIR était une mesure performante, qui permettait aux entreprises et organismes de la région d'être soutenu dans leurs projets de développement ou de consolidation;

**CONSIDÉRANT** que DÉPART propose des critères restrictifs qui limitent l'admissibilité de plusieurs projets, notamment en raison des secteurs d'activité des promoteurs;

**CONSIDÉRANT** que sont exclus du programme les promoteurs dont le code du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) est relatif à exploitation forestière, aux pêches, aux transports, à l'agriculture, aux commerces de détail ou à la majorité des promoteurs œuvrent dans les arts, spectacles et loisirs;

**CONSIDÉRANT** que ces secteurs d'activités composent la majorité des entreprises et organismes en Gaspésie et sont la moelle épinière économique de la région;

**CONSIDÉRANT** que certains OBNL se sont vu refuser des projets pour leur statut juridique ou la nature des projets alors qu'ils étaient admissibles dans le FAIR;

**CONSIDÉRANT** que la région a besoin de programmes qui améliorent la performance des entreprises, qui soutiennent l'innovation, qui apportent des solutions aux problèmes de main-d'œuvre, et ce, quel que soit leur secteur d'activités.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Rehel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au gouvernement du Québec de revoir les critères d'admissibilités du programme DÉPART afin qu'ils puissent réellement répondre aux besoins des entreprises et organismes de la Gaspésie.



**24-07-169-O**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)  
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023**

**CONSIDÉRANT** le rapport annuel d'activité 2023 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le technicien en prévention des incendies, monsieur Sébastien Graveline.

**CONSIDÉRANT** que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit adopter et transmettre au Ministre un rapport d'activité par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activité 2023 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC du Rocher-Percé.

**24-07-170-O**

**AÉROPORT – AÉROGARE / AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** le certificat de paiement n° CP-14 (B) déposé par CL Design pour les travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise un paiement de 22 995 \$ à l'entrepreneur MFT & Fils inc.

Le tout conditionnel à la réception du certificat de paiement CL Design en remplacement de VRA architectes Inc. et de la déclaration solennelle assermentée attestant que MFT et fils Inc. a payé les sommes dues à tous ses sous-traitants et fournisseurs qui ont dénoncé leur contrat.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23-040-10-522.

**24-07-171-O**

**D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE / OCTROI DE CONTRAT**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à « 132 PROD » pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle à l'aéroport, et ce, pour un montant de 2 500 \$, taxes en sus.

**24-07-172-O**

**PROGRAMME DE SUBVENTION / TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC.**

**CONSIDÉRANT** que le Transport adapté et collectif des Anses inc. doit se conformer et répondre au programme de subvention au transport adapté (PSTA) pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de déplacements en 2023 était de 22 106, excluant les accompagnateurs;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de déplacements prévus en 2024 devrait être de 22 500;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le plan de transport 2024 déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.

## **CORRESPONDANCE**

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Madame Andrée Laforest, ministre 5 juillet 2024

*Objet : Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)*

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**24-07-173-O**

### **APPUI AUX GROUPEMENTS FORESTIERS DE LA GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT** la correspondance des directeurs des groupements forestiers de la Gaspésie transmise à madame Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles, relativement à une demande d'ajustement des budgets pour la forêt privée gaspésienne;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie les groupements forestiers dans leur demande auprès de la Ministre pour le maintien des budgets régionaux.

### **SÉANCE D'INFORMATION – APPELS À PROJETS / LOGEMENTS LOCATIFS ET ADDITIONNELS**

Monsieur le préfet informe que la MRC du Rocher-Percé organise une séance d'information afin de rencontrer de potentiels promoteurs immobiliers ainsi que des citoyens désirant aménager un logement additionnel à l'intérieur d'une habitation unifamiliale. Cette séance d'information se tiendra le 16 juillet prochain, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC du Rocher-Percé, située au 129, boulevard René-Lévesque Ouest à Chandler.

L'objectif de cette rencontre est de présenter les grandes lignes des appels à projets qui ont lieu en ce moment sur le territoire et de répondre aux questions des personnes désirant déposer une demande d'aide financière.

À qui s'adresse la rencontre?

- Promoteurs immobiliers ;
- Propriétaires de maison unifamiliale.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez visiter le site web de la MRC : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca/>

- À diffuser lors des séances municipales
- À diffuser sur les médias sociaux
- Campagne publicitaire sur FB
- Campagne radio de 9 jours
- Entrevues du préfet

### **COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SUIVI**

Monsieur le préfet mentionne que tous les efforts sont déployés de la part de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles (RITMRG) ainsi qu'auprès de MATREC pour résoudre le problème de retards des dernières semaines pour ce qui est de la collecte des matières résiduelles.

**24-07-174-O**

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'INTENTION DE MADAME CATHY POIRIER**

Monsieur Gino Cyr propose qu'à la suite de la démission de madame Cathy Poirier comme mairesse de Percé, le conseil de la MRC lui adresse une motion de félicitations afin de souligner son engagement et sa contribution aux différents projets portés par la MRC du Rocher-Percé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**24-07-175-O**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 25.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière